

**Bureau du 6 juin 2005**

**Décision n° B-2005-3268**

objet : **Mandat spécial accordé à madame la vice-présidente Béatrice Vessiller pour une mission à San Francisco (Etats Unis)**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 27 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau l'attribution de mandats spéciaux. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Madame la vice-présidente Béatrice Vessiller a été invitée à participer à la conférence des journées mondiales de l'environnement du 1er au 6 juin 2005 à San Francisco (Etats-Unis). Elle représentera le président de la Communauté urbaine et interviendra notamment pour présenter les applications communautaires en matière de développement durable.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales et aux dispositions de la délibération du conseil de Communauté n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le Bureau de la Communauté urbaine doit donner un mandat spécial aux élus concernés.

L'organisation de cette mission a été engagée après la dernière réunion du Bureau, ce qui n'a pas permis de demander de mandat spécial en temps voulu ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Accorde** un mandat spécial à madame la vice-présidente Béatrice Vessiller pour une mission à San Francisco (Etats-Unis) du 1er au 6 juin 2005.

**2° - Les frais** engagés pour cette mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,